



Lille, le 17 février 2014

Compte-Rendu
du Comité Technique Local
du 17/02/2014

<http://cgt.drfip59.free.fr>

Déclaration liminaire
des élus CGT Finances Publiques
au CTL DRFIP Nord du 17 février 2014

En préambule, aujourd'hui 17 février 2014, les agents du CPS sont en grève : la CGT Finances Publiques tient à rappeler son total soutien à l'ensemble des agents.

L'application des nouvelles normes SEPA n'a absolument pas été anticipée en terme de moyens humains et matériels (matériel informatique obsolète, nouvel opérateur téléphonique...)

En terme d'emplois, la Direction Générale s'était engagée à ce que les vacances d'emplois soient comblées, que des postes soient créés en CPS relais et que des postes soient implantés pour la prise en charge de nouveaux départements.

Les agents des CPS n'en peuvent plus !

La DGFIP doit répondre aux revendications des agents et convoquer rapidement un groupe de travail pour que soient débattus les sujets afférents à l'emploi et aux conditions de travail !

Le président de la République l'a annoncé. Pour trouver, d'ici 2017, les 50 milliards de nouvelles exonérations accordées au MEDEF dans le cadre du « pacte de responsabilité » ce sont les budgets de l'Etat, des collectivités et de la sécurité sociale qui doivent être revus à la baisse. Bref, se sont une nouvelle fois les salariés, retraités et les privés d'emploi qui seront durement ponctionner.

Le 5 février, c'est le ministre PEILLON qui, confirmant des rumeurs persistantes, déclare que le gouvernement envisage un gel pendant deux ans de toutes les promotions des agents des trois versants de la FP et la fin des avancements accélérés d'échelons au motif d'une simplification des carrières !

Cela s'ajouterait à 4 années consécutives de gel des salaires : c'est inacceptable !

Ce projet d'une baisse drastique du pouvoir d'achat des agents publics s'inspire tout simplement des mesures appliquées en Grèce, en Espagne et au Portugal, partout en Europe les mêmes recettes et partout les mêmes échecs ! La CGT est porteuse d'autres propositions. D'évidence ce sont les prochaines négociations sur les carrières et les salaires dans la fonction publique qui sont aujourd'hui sous tension.

Avec sa campagne « le coût du capital » et ses propositions, la CGT rappelle qu'il existe d'autres voies pour assainir les Finances Publiques et assurer une rémunération décente aux salariés du public comme du privé.

Ce sujet comme les autres nourrissent et nourriront les mobilisations en cours et à venir, et notamment le 20 mars prochain à la DGFIP.

A la DGFIP, autour de leurs problèmes et en lien avec les autres salariés, des agents se sont inscrits dans l'action par la grève, par le tractage ou encore par la participation aux manifestations le 6 février dernier ! Ce premier temps de mobilisation en appelle d'autres.

La CGT continue à appeler les salariés à se mobiliser dans l'unité syndicale la plus large. Pour leurs revendications et contre les politiques d'austérité.

Les organisations Solidaires-CGT-FO-CFDT appellent tous les agents des Finances Publiques à

se mettre en grève le 20 mars 2014.

Face à une politique qui fragilise les agents dans leur vie professionnelle, nous devons marquer notre refus de voir se poursuivre :

- les réductions d'emplois !
- la réduction drastique des moyens de fonctionnement !
- la démarche stratégique, déclinaison de la MAP à la DGFIP !

Nous demandons l'ouverture immédiate de négociations à la DGFIP :

- Pour revaloriser les rémunérations et améliorer les carrières,
- Pour la reconnaissance des qualifications
- Pour l'amélioration des conditions de vie au travail.
- Pour mettre fin aux projets destructeurs des statuts et des missions
- Pour des créations d'emploi à la DGFIP.

En outre, la CGT Finances Publiques exige la non application de la note du 13 janvier 2014 qui informe les agents du Domaine (et les syndicats) qu'une filiale de BNP Paribas (1ère Banque française) va désormais effectuer systématiquement pour la DGFIP une évaluation concurrente de celle des services du Domaine pour les ventes ou acquisitions par l'Etat dépassant 1 million € (2 millions en Ile-de-France). La CGT Finances Publiques appelle les agents du Domaine à se mobiliser contre cette gabegie qui ouvre la voie de la privatisation de nos missions.

Sur l'ordre du jour de ce CTL, vous nous présentez la composante lilloise du SPSI sans concertation avec les collègues du PCE, du PCC et de la FI de Lille cité, alors que vous envisagez un déménagement qui sera lourd de conséquences en terme de conditions de travail et d'exercice des missions.

Sur la présentation des RAN, la mise en place de celles-ci génère un certain nombre de difficultés pour les collègues de la gestion publique : par exemple pour un collègue souhaitant changer de poste dans des RAN différentes, les risques d'affectation sur des postes non souhaités sont nombreux.

De plus, les élus CGT n'avaient cessé de dénoncer l'affectation sur la résidence de Lille pour les agents de la filière fiscale. Non seulement la RAN de Lille ne résout rien pour la filière fiscale, mais pénalise dorénavant les agents de la filière GP de la même façon.

Les élus CGT souhaitent un redécoupage ou un zonage à l'intérieur de la RAN de Lille pour valoriser le mouvement pour "convenances personnelles".

En réponse aux déclarations liminaires, le Président du CTL, Gille Roche a apporté les précisions suivantes :

Sur le CPS, il ne conteste pas le manque d'anticipation sur la problématique SEPA. Mais, à priori, il s'agit d'une charge non pérenne : le CPS conserverait provisoirement les mandats papier en attente de leur scanage. Une réunion sera organisée le 18 février 2014. Une expertise est menée en local.

18 emplois seront transférés du CPS fixes vers le CPS relais.

La DRFIP a mentionné également l'obsolescence du matériel informatique : une mise aux normes des micro doit être effectuée pour avril 2014 ;

Les casques devraient être changés pour un coût de 24 000 €

Sur le SPSI, le projet initial était d'installer 2 SPF à la Cité et le 3ème à Fives ; Le souci pour la Direction était dès lors la réécriture de téléacte et la mise en place de 2 machines Fidji.

En installant les 3 services de publicité foncière sur le même site (la cité administrative), les 2 problématiques se trouvent résolues et la DRFIP regroupe du même coup la majeure partie des collègues du contrôle fiscal de Lille en un même lieu, à savoir Fives.

Si la DRFIP admet l'éloignement des collègues du contrôle fiscal de leur source (SIE), elle voit plutôt un intérêt au rapprochement des collègues qui font le même métier.

ORDRE DU JOUR :

Le président s'est expliqué de son retard en relatant l'agression d'une collègue vendredi dans les locaux de la Cité puis au commissariat lors du dépôt de la plainte. Il accompagnera la collègue au tribunal pour l'assister lors de la comparution immédiate après-midi. Les élus CGT ont tenu à transmettre leur soutien à l'agent. Nous déplorons l'accentuation de ces agressions envers les agents d'accueil et soulignons la dégradation de leurs conditions de travail.

1 - Ponts naturels

Sur les 6 possibilités offertes par le calendrier, la DRFIP Nord a décidé d'instituer en « ponts naturels » (ou plutôt en ponts obligatoires !!) les journées suivantes :

En 2014

- le vendredi 2 mai 2014 (Fête du Travail)
- le vendredi 26 décembre 2014 (Noël)

Sur les préconisations de la DGFIP, un seul pont en mai a été retenu afin de ne pas perturber la campagne IR.

En 2015

- le vendredi 2 janvier 2015 (Jour de l'An).

Vote CGT : Contre.

Explication du vote : Bien qu'une journée exceptionnelle soit octroyée, ces ponts naturels obligatoires restent imposés aux agents sur leurs congés et nous dénonçons la difficulté croissante des agents de poser leurs congés librement du fait des suppressions d'emplois.

2 - Modification des horaires d'ouverture au public de la trésorerie de Valenciennes CH

Les horaires d'ouverture au public seront désormais : Du lundi au vendredi : Matin de 8h30 à 12h et l'après-midi : de 13h30 à 16h00.

Après consultation des collègues, les horaires variables ont été modifiés.

Vote CGT : Abstention

Nous avons fait remarquer au président que nous n'avons pas été destinataire des votes des agents.

3 - Désignation du comptable assignataire de la régie des ports d'Hautmont et Berlaimont

La communauté de communes Sambre Avesnois a décidé de gérer l'exploitation des ports de Berlaimont et Hautmont sous forme de régie personnalisée disposant de la personnalité juridique. La Communauté de Communes Sambre Avesnois fusionne au 1^{er} janvier 2014 avec la Communauté d'Agglomération de Maubeuge.

Le Poste assignataire désigné est Maubeuge Municipale (pour regrouper l'ensemble des structures de la nouvelle intercommunalité sur le même poste), les dépenses d'investissement étaient déjà du ressort de l'agglomération.

La CGT a interrogé la Direction sur l'absence d'évaluation concernant le nombre de titres et la charge de travail représentée par ce transfert. La Direction n'a pas été en mesure de donner des éléments sur ce sujet.

4 - Présentation des RAN aux cadres B et C de la filière gestion publique

La Direction a présenté le nouveau dispositif des RAN applicable en matière de mutations pour les collègues de la gestion publique. Elle a également indiqué le dispositif mis en œuvre à la DRFIP Nord pour présenter les nouveautés aux collègues.

L'apposition des RAN sur les résidences des SIP, continue à créer des différences entre les agents des 2 filières pour les mutations : un agent B ou C de la FF connaît sa résidence administrative dès la parution du mouvement national définitif, un agent de la filière GP doit attendre la CAPL (2^e quinzaine de juillet).

La CGT a indiqué que ce dispositif générerait des difficultés notamment pour les collègues souhaitant changer de postes dans des RAN différentes ou de structures dans une même RAN ; il faut prendre en compte ces difficultés et l'étendue de notre département, la CGT demande un zonage de certaines RAN (ex Lille)

L'administration nous rappelle que les agents de la filière GP étaient auparavant affectés au département et que la RAN est une affectation plus précise pour eux. L'harmonisation des règles sera totale lors les filières auront disparu. Quant à l'étendue des RAN, le dispositif est national et pour sa part et une meilleure gestion des effectifs, les RAN ne sont pas assez éclatées (ex d'un agent muté RAN de Lille qu'on ne peut affecter localement sur Roubaix!)

5 - Elaboration des plans de formation

La DRFIP a présenté les nouvelles modalités d'élaboration des plans de formation. La note nationale du 18 octobre 2013, relative aux modalités de mise en place des plans locaux de formation prévoit :

- Le retour à un calendrier basé sur l'année civile
 - Un recensement collectif des besoins de formation, qui sera intégré dans l'outil GASEL.
- Une note départementale précisera la déclinaison de ces dispositions pour la DRFIP.

Le calendrier a été présenté :

- Octobre – Novembre N-1 : Recensement collectif des besoins de formation
- Novembre – décembre N-1 : Réunions entre les responsables des CIF et les responsables départementaux de la formation pour examiner l'ensemble des besoins de formation et le niveau d'organisation le plus approprié
- Décembre N-1 – Janvier N : Ebauche du plan global de formation de N.
- Février N : intégration des axes de formation du plan national de formation, des formations d'adaptation à l'emploi et des préparations aux concours. Validation du directeur régional.
- 1^{er} trimestre N : présentation à l'instance départementale de la formation, aux représentants du personnel (CTL) et mise en ligne sur l'intranet départemental.

Le retour à l'année civile des plans de formation n'est pas anodin, pour l'administration cela permet de rapprocher les formations du dialogue de gestion : autrement dit subvenir aux besoins du service par le biais de la formation des agents.

Les élus CGT Finances Publiques ont noté le retour au calendrier de formation qui existait auparavant (année civile) alors que le changement à l'année scolaire il y a quelques années nous avait été présenté comme n'ayant que des avantages. Chaque changement amène des perturbations l'année de transition et une stabilisation de ce calendrier serait opportune.

6 - Point sur le SPSI Lillois

La direction a présenté pour la énième fois le Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI) de la DRFIP Nord. Le projet initial prévoyait l'installation de 2 Services de Publicité Foncière (Lille 2 et Lille 3) au niveau de la Cité Administrative de Lille. Le SPF de Lille devait, pour sa part, rejoindre le 2ème étage du site de Lille Fives. Ce choix induisait des conséquences en matière de matériel informatique (acquisition d'une MMA supplémentaire) et de réécriture applicative (Téléactes en particulier).

Afin de minimiser ces contraintes matérielles, la possibilité de regrouper les 3 SPF Lillois en seul lieu a été réexaminée.

Des surfaces ont été identifiées au 8ème étage de l'immeuble de la cité administrative, occupées par le PCE et le PCC.

L'utilisation de ces surfaces au bénéfice du SPF de Lille 1, et le déménagement du PCE, du PPC et de la FI sur le site de Lille Fives (2ème étage), en lieu et place du SPF de Lille 1 permet de conforter « la décision de constituer un pôle Contrôle Fiscal à Fives. »

L'objectif de la direction est de réaliser cette opération pour la fin du 1er semestre 2014.

Pour la CGT, encore une fois, ce projet se fait sans discussion avec les agents. De plus, la DRFIP parle d'une décision de mettre en place un pôle de contrôle fiscal à Fives ; mais à aucun moment, ce projet n'a officiellement fait l'objet d'un débat et d'une présentation en CTL. Or, la création de ce pôle engendre des difficultés car elle éloigne les services de contrôles des services de gestion.

Bref, encore une fois, ce sont des décisions prises sans réelle considération des conditions d'exercice des missions. Et c'est ce que les collègues du PCE, PCC, FI ont mentionné dans la lettre pétition qu'ils ont adressée au directeur.

Questions diverses

- Concernant la titularisation des agents contractuels et Berkanis, l'administration précise que leur intégration se fait directement dans le corps des agents techniques.
- ***Au sujet de l'interdiction du paiement des créances supérieures à 300€ en numéraire, la CGT alerte la direction sur les difficultés rencontrées : incompréhension et agressivité des contribuables et cas des frontaliers Belges qui viennent régler leurs amendes sans avoir d'autre moyen de paiement que le numéraire.*** L'administration ne propose pas de solution mais souligne l'importance de cette mesure prise au niveau national pour sécuriser les postes et lutter contre la fraude.
- ***La CGT demande à l'administration si elle est informée du projet de déménagement de la DIRRECTE de Cambrai et Maubeuge vers Valenciennes ;*** L'administration répond qu'elle n'est pas au courant mais que tout est possible, la DIRRECTE ayant aussi son SPSI.
- ***La CGT demande l'inscription à l'ordre du jour du prochain CTL du bilan de la notation 2013 gestion 2012.***
- ***Nous souhaitons connaître l'impact sur la DRFIP du nord de la loi du 27 janvier 2014 prévoyant le transfert de la gestion d'une partie des programmes européens (FSE) des services de l'Etat vers les Régions (paierie régionale) et le transfert des personnels (DREAL ET DIRECCTE) qui en résultera.***

L'administration n'a pas d'écho pour le moment de cette loi et demande à la CGT la communication de cette note.

- ***Les élus CGT souhaitent avoir un point lors d'un prochain CTL des simplifications ou des réorganisations des services à l'Etude par la Division de la Démarche Stratégique.***

Réponse de G. Roche : les discussions sur ces points sont pour le moment réservées au 12^e étage, le DRFIP n'a validé aucun projet et aucune restructuration n'est prévue (notamment sur la fusion des SIE).

- ***Les élus CGT ont sollicité des explications sur les préconisations à l'occasion des dialogues de gestion de la direction sur la réorganisation du travail des postes comptables en pôles Dépenses et pôles Recettes.*** Cette réorganisation simplifie l'utilisation de l'application Helios (double écran) et renforce la sécurisation du traitement (plusieurs agents sur la chaîne de traitement des opérations).

Sur les autres sujets, les questions seront transmises à la DRFIP pour une réponse ultérieure du fait de la suspension de la séance à 13h15 afin que le président puisse assister à l'audience avec la collègue agressée.

- ***Concernant la subrogation des ex imprimeurs, ils dépendent actuellement du privé pour ce qui est de la sécurité sociale, c'est pourquoi nous aimerions connaître l'évolution de leurs situations.***
- ***Quel est le nombre mensuel de contrôles d'arrêt maladie sur 2012 et 2013?***
- ***Pourquoi l'escalator de la TG est-il quotidiennement à l'arrêt? Cela pose un problème de sécurité.***
- ***Combien coûte l'intervention des huissiers de justice qui interviennent depuis début février pour constater le passage du camion de la poste lors des journées d'action et de grève?***
- ***Dans le cadre de la journée du 6 février, un service a été fermé au public, alors qu'il y avait des agents non grévistes, pourquoi?***